

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET MONÉTAIRES**  
**DIALOGUE MONÉTAIRE AVEC MARIO DRAGHI,**  
**PRÉSIDENT DE LA BCE**  
**(Conformément à l'article 284, paragraphe 3, du traité CE)**  
**BRUXELLES, LE 23 SEPTEMBRE 2013**

1-002

**PRÉSIDENTE DE MME SHARON BOWLES,**  
*Présidente de la commission des affaires économiques et monétaires*

1-004

*(La séance est ouverte à 15 h 20)*

1-005

**Mario Draghi,** *président de la Banque centrale européenne.* – (EN) Madame la Présidente, chers membres de la commission des affaires économiques et monétaires, c'est avec plaisir que je retrouve votre commission, peu de temps après le vote important de votre assemblée concernant le règlement relatif au mécanisme de surveillance unique (MSU). Ce vote a été précédé d'une intense interaction sur l'accord interinstitutionnel concernant la responsabilité et la transparence. Je voudrais remercier le Président Schulz, votre commission et l'équipe de négociateurs pour leur engagement en vue de la création du MSU. Nos deux institutions partagent un même intérêt pour la mise en œuvre rapide et efficace de l'union bancaire. Le projet d'accord interinstitutionnel garantit des normes élevées en matière de transparence et de responsabilité, tout en préservant la protection des informations confidentielles. Nous continuerons à travailler dans ce même esprit constructif au cours des mois à venir et nous espérons parvenir ainsi à la mise sur pied rapide du comité de surveillance.

Aujourd'hui, je passerai d'abord en revue les récents développements économiques et monétaires dans la zone euro. Je traiterai ensuite les deux points que vous avez sélectionnés pour notre débat: l'effet de nos mesures non conventionnelles et les nouvelles tâches de la BCE dans le cadre de l'architecture réformée de l'Union monétaire européenne.

Depuis notre réunion de juillet, nous avons enregistré des données positives concernant l'économie dans la zone euro. Après six trimestres de croissance négative, le PIB de la zone euro a crû de 0,3 % au deuxième trimestre de 2013 par rapport au trimestre précédent. Les mesures de la confiance et les enquêtes concernant la production sont venues renforcer quelque peu l'opinion selon laquelle l'activité de la zone euro devrait poursuivre sa lente reprise au cours de ce trimestre, malgré la faiblesse des données concernant la production de juillet. Quant à l'avenir, l'activité économique devrait bénéficier de l'amélioration progressive de la demande intérieure, soutenue par la politique monétaire accommodante de la BCE et par l'affermissement de la demande extérieure concernant les exportations de la

zone euro. Cependant, le chômage dans la zone euro reste trop élevé et il faudra que la reprise s'établisse fermement.

L'inflation annuelle dans la zone euro a été de 1,3 % en août 2013, alors qu'elle était de 1,6 % en juillet. Les pressions sous-jacentes sur les prix devraient rester modérées, reflétant ainsi la faiblesse généralisée de la demande globale et le rythme modéré de la reprise. Les attentes en matière d'inflation à moyen et long termes restent fermement liées à la stabilité des prix. Les risques en matière de perspective d'évolution des prix devraient rester encore largement équilibrés à moyen terme.

La dynamique monétaire, et surtout celle du crédit, reste modérée. Le taux annuel des prêts au secteur privé et notamment aux entreprises a continué de baisser en juillet. La faible dynamique des prêts continue de refléter non seulement le stade actuel du cycle des affaires, mais aussi la dégradation du risque de crédit et les ajustements en cours dans les bilans des prêteurs et des emprunteurs. L'amélioration significative de la situation des banques en matière de financement depuis l'été de 2012 ne s'est pas encore traduite par une disponibilité accrue de crédit.

Dans ces circonstances, le conseil des gouverneurs s'est engagé à maintenir une politique monétaire accommodante aussi longtemps que nécessaire. Afin de réaffirmer et de clarifier cet engagement conditionnel, dans un contexte de volatilité des taux d'intérêt du marché monétaire, en juillet dernier la BCE a donné une indication prospective en déclarant qu'elle s'attend au maintien de ses taux d'intérêt directeurs à leurs niveaux actuels ou plus bas sur une période prolongée. Cette attente, qui a été à nouveau confirmée en août et en septembre, se fonde sur une perspective mitigée concernant l'inflation, qui se poursuivrait à moyen terme étant donné la faiblesse diffuse de l'économie et de la dynamique monétaire. Nous maintiendrons le degré de souplesse de la politique monétaire garanti par la perspective de la stabilité des prix, et nous viserons à promouvoir la stabilité des conditions du marché monétaire.

Pour garantir la bonne transmission de la politique monétaire aux conditions de financement de l'ensemble de l'économie, il est essentiel de faire avancer les mesures efficaces qui permettent de réduire la fragmentation des marchés de crédit de la zone euro et de renforcer la résistance des banques si nécessaire. La politique monétaire aide à atteindre ces objectifs, mais

elle ne peut réduire les obstacles à la transmission que dans la mesure où ils ne sont pas liés à des barrières plus structurelles.

En donnant un accès illimité au refinancement de la banque centrale en échange d'une garantie appropriée, nos mesures non conventionnelles ont été essentielles au soulagement de la pression sur le financement bancaire. Le cadre de la garantie a été adapté comme il le fallait pour assurer une protection appropriée continue contre le risque pour le bilan de la BCE, tout en promouvant dans le même temps la transparence, par exemple sur les marchés des produits financiers structurés. En garantissant la liquidité des banques solvables, nous avons contribué à éviter un désendettement brutal qui aurait porté un préjudice considérable à l'économie.

Les opérations monétaires sur titres (OMT) annoncées il y a un an ont empêché les risques de scénarios perturbateurs assortis de défis potentiellement graves pour la stabilité des prix dans la zone euro. Les OMT servent de *backstop* pleinement efficace, dans le cadre de la mission de la BCE et en vertu de la conditionnalité officielle, de manière à préserver les mesures appropriées d'incitation pour les gouvernements, visant à garantir la solvabilité budgétaire et à adopter des politiques structurelles qui peuvent placer l'économie sur une voie durable.

Au cours des douze derniers mois, la confiance dans la zone euro est revenue. En conséquence, la fragmentation des marchés du financement dans la zone euro s'est estompée. Cette amélioration est due non seulement aux mesures non conventionnelles de la BCE, mais aussi aux progrès des gouvernements en matière d'amélioration de la gouvernance dans la zone euro et de poursuite des programmes de réforme. Les flux de capitaux des pays en crise se sont inversés. L'accès au marché pour les banques s'est amélioré. Le recours excessif à l'aide au financement de la BCE a régulièrement baissé. Ces améliorations se reflètent surtout dans les remboursements anticipés de plusieurs banques qui avaient emprunté des fonds à la BCE dans le cadre des deux opérations à trois ans de refinancement à plus long terme. Bien que le remboursement du crédit des banques centrales constitue certainement un signe de normalisation, la réduction de la liquidité excédentaire qui s'ensuit peut renforcer les pressions à la hausse des taux du marché monétaire à terme. Nous resterons particulièrement attentifs aux conséquences que peut avoir cette évolution pour l'orientation de la politique monétaire.

Permettez-moi, pour finir, d'aborder les tâches de la BCE dans l'architecture réformée du système monétaire de l'Union monétaire européenne. La configuration de Maastricht a été substantiellement renforcée depuis le début de la crise. L'Europe a renforcé la surveillance budgétaire et macroéconomique, créé un mécanisme permanent de gestion de crise - le mécanisme européen de stabilité (MES) - et amélioré son cadre institutionnel. Elle avance rapidement vers le MSU pour les banques de la zone euro. Une des priorités essentielles au

programme du dernier trimestre de 2013 est de compléter le MSU par une autorité unique de résolution et un fonds unique de résolution, comme la Commission l'a proposé. La BCE soutient fermement le calendrier envisagé pour la mise sur pied d'un mécanisme unique de résolution au 1er janvier 2015, ce qui en reflète bien l'urgence.

Si vous le permettez, je voudrais faire quelques remarques au sujet du rôle spécifique de la BCE dans l'avancée vers une union bancaire à part entière. Dès 2010, avec l'apport décisif de votre institution, le Comité européen du risque systémique (CERS) a été créé dans le but de surveiller les risques macroprudentiels du système financier dans son ensemble. La BCE soutient le CERS en assumant la responsabilité de son secrétariat. Cette année, une nouvelle étape sera bientôt franchie avec le lancement imminent du mécanisme de surveillance unique. La BCE est tout à fait prête à assumer ses nouvelles responsabilités et à respecter son obligation de rendre des comptes. Le travail préparatoire a commencé: il doit garantir que les nouvelles tâches seront assurées au plus haut niveau d'efficacité et de professionnalisme.

Bien qu'il existe des synergies entre les nouvelles fonctions de surveillance de la politique monétaire et les fonctions existantes, la BCE respectera strictement le principe de séparation entre la politique monétaire et la surveillance des banques, comme prévu par le règlement MSU. Cette séparation garantira que la BCE continuera de remplir sa mission principale concernant la stabilité des prix en toute indépendance, conformément au traité.

La séparation effective entre décisions de politique monétaire et surveillance bancaire sera mise en œuvre à la fois au niveau de la prise de décision et au niveau de l'équipe technique. Un comité de surveillance séparé sera créé; il sera chargé de rédiger et d'appliquer les décisions. En outre, les délibérations du conseil des gouverneurs concernant les questions de supervision seront strictement séparées des décisions de politique monétaire. Cette séparation entre les deux tâches sera soutenue par des programmes et des réunions séparés.

Je conclurai par quelques mots à propos de l'implication de la BCE dans la troïka. En 2010, le Conseil nous a demandé de fournir une expertise technique concernant la conception et le suivi des programmes d'aide financière de l'UE/du FMI. Entretemps, la BCE s'est vu confier plusieurs tâches spécifiques dans le cadre du traité sur le mécanisme de stabilité européen et du droit dérivé de l'UE. Nous agissons en liaison avec la Commission pour fournir des conseils techniques, en fonction de notre expertise. Comme par le passé, nous sommes prêts à partager avec le Parlement nos opinions sur la situation des pays qui font partie du programme et à expliquer l'avis que nous fournissons en tant que partie de la troïka. Toutefois, il convient de rappeler que l'Eurogroupe est l'organe qui décide en fait d'accorder ou non une aide financière, et dans quelles conditions.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

1-007

**Jean-Paul Gauzès (PPE).** – Monsieur le Président, à partir de ces indications, je pourrais vous poser une question d'actualité, mais je trouve qu'il est un peu prématuré de vous demander quelles sont les éventuelles conséquences de la réélection de Mme Merkel en République fédérale d'Allemagne. On attendra donc de connaître la composition du gouvernement avant de se poser ce genre de question.

J'aimerais plutôt revenir sur le rôle de la BCE comme superviseur. À cet égard, le Parlement a apprécié qu'un accord ait pu être trouvé sur l'accord interinstitutionnel, qui assure une meilleure transparence tout en respectant les règles élémentaires nécessaires de confidentialité. Cependant, aujourd'hui commence la période la plus compliquée: c'est-à-dire la mise en œuvre de ces dispositifs qui, intellectuellement, sont intéressants, mais je crois comprendre qu'on prépare une feuille de route unique pour l'autorité bancaire européenne ainsi que la BCE et qu'il est question de la nomination du conseil de surveillance.

Vous avez rappelé la nécessité de maintenir une muraille de Chine étanche entre les fonctions de banque centrale et celles de superviseur, j'aimerais savoir, d'une façon un peu plus précise, quel est le calendrier de mise en œuvre de ces dispositifs, la mise en place des institutions de supervision étant essentielle pour un véritable fonctionnement de l'union bancaire.

1-008

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Je vais prendre cela comme une question plus large sur l'état de notre travail préparatoire concernant le mécanisme de surveillance unique (MSU). Permettez-moi de dire notre satisfaction au vu du progrès rapide et soutenu qui est réalisé pour préparer la BCE à assumer ses tâches conformément au règlement MSU. Les préparations internes de la BCE sont bien entamées et le progrès à ce jour a été facilité par l'étroite coopération entre la BCE et les superviseurs nationaux.

Nous avons mis en place des structures spécifiques pour la préparation du MSU. Nous disposons du groupe à haut niveau et du groupe de travail sur la supervision, ainsi que de plusieurs équipes comprenant des experts des autorités nationales et de la BCE, qui ont été mises sur pied pour assurer le travail préparatoire. En plus de faciliter cette phase préparatoire, les autorités nationales de supervision ont gratuitement détaché au total 78 personnes auprès de la BCE.

Des avancées significatives ont été réalisées dans quatre domaines essentiels. Si vous le permettez, je voudrais les citer et je les approfondirai plus tard. Il s'agit premièrement de l'élaboration du manuel de supervision, deuxièmement de l'information prudentielle, troisièmement de l'élaboration de la réglementation-cadre relative au MSU et quatrièmement du travail préparatoire réalisé à ce jour concernant l'évaluation exhaustive, qui comprend l'évaluation du bilan de toutes les banques directement supervisées - environ 130 groupes bancaires, couvrant 85 % des actifs bancaires de la zone euro. Cette évaluation repose sur trois piliers: une évaluation du risque, une évaluation du bilan et un test de résistance.

Enfin, permettez-moi de dire quelques mots à propos du calendrier. Les progrès significatifs enregistrés ces derniers mois sont dus en grande partie au travail acharné de la BCE et aussi, comme je l'ai dit, des superviseurs nationaux. Ce calendrier permet de mettre sur pied le MSU dans le délai prévu par le règlement, à savoir une année à compter de la date d'approbation du texte législatif. Nous rendrons compte au Parlement de nos avancées dans un rapport trimestriel que nous adresserons également au Conseil européen et à la Commission.

1-009

**La Présidente.** – J'ai ici une petite note selon laquelle nous tablerions sur un vote en plénière en décembre concernant la désignation de la présidence et de la vice-présidence du MSU, si nous parvenons tous à boucler les procédures dans les temps. Ce serait bien pour nous permettre de démarrer

1-010

**Elisa Ferreira (S&D).** – (PT) Monsieur Draghi, je suis enchantée de vous voir ici et de pouvoir vous souhaiter à nouveau la bienvenue. Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, je vous remercie pour votre intervention et celle de la Banque centrale qui ont permis de sauver l'euro à travers les OMT. Toutefois, comme on l'a déjà relevé aujourd'hui, la Banque centrale est membre de la troïka, ce qui est un point très compliqué. En ce qui concerne mon pays, le Portugal a respecté en essence toutes les recommandations qui lui ont été faites et le voilà dans une récession qui a été double, presque double, de celle qui était prévue, avec des niveaux de chômage jamais atteints auparavant et une dette s'élevant à 130 % du PIB. Nous aurions dû pouvoir solliciter les marchés aujourd'hui, mais les taux de notre dette souveraine dépassent les 7 %. On relève quelques signes de reprise, mais ils sont extrêmement lents et timides. Alors, comme membre de la troïka et initiateur des OMT, que pouvez-vous me dire au sujet de l'avenir? Que va-t-il se passer dans un pays comme le Portugal? Quelle est la prochaine étape?

Ma deuxième question a trait au rôle de la Banque centrale comme superviseur unique. Je voudrais poser deux petites questions; la première au sujet du début des opérations: est-il possible d'entreprendre un examen de la qualité des actifs alors que le mécanisme de résolution n'est pas encore en place? La deuxième a trait au fonds de résolution commun, pour lequel je suis la rapporteure. Ma question est la suivante: un fonds qui sera financé par la banque sur une période de 10-14 ans peut-il fonctionner sans qu'un *backstop* commun ne lui fournisse au moins du crédit lorsque cela s'avère nécessaire? Il s'agit de crédit qui doit fonctionner dès le moment où le fonds devient opérationnel, sans quoi je pense que la crédibilité de tout le processus pourrait être remise en cause.

1-011

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Concernant votre question sur le Portugal, nous constatons, comme vous le dites, les premiers signes d'une reprise.

Sur le plan budgétaire, le principal est que les pays ne reviennent pas sur leurs progrès en matière d'assainissement budgétaire. Je ne pense pas que ce soit le moment de parler d'extension, mais simplement de continuation. Cela dit, l'assainissement budgétaire - et je répète ce que j'ai déjà dit maintes fois - doit être respectueux de la croissance, ce qui signifie moins de dépenses courantes et un moindre recours à l'imposition.

Troisièmement, les réformes structurelles doivent être pleinement mises en œuvre. Certains pays doivent accomplir des réformes structurelles, principalement dans le domaine des marchés des biens et des services, ainsi que de la concurrence. D'autres pays doivent le faire d'abord sur le marché du travail. Mais il est absolument essentiel de poursuivre les réformes structurelles pour soutenir la reprise et le redressement des déséquilibres dans les pays.

Dans le cas du Portugal, il reste aussi beaucoup à faire dans le domaine des privatisations, qu'il ne faut pas oublier. Toutefois, je dirais qu'en fait l'histoire récente montre que même les moindres signes de recul dans les progrès en matière de consolidation budgétaire poussent les marchés à réagir brutalement. Vous avez vu les écarts entre taux d'intérêt. Ils se sont creusés au moindre signe que quelque chose pouvait mal tourner et ils se sont réduits aussi vite qu'ils avaient augmenté. Nous ne pouvons pas oublier cela purement et simplement. La discipline de marché est là et restera. Nous devons en tenir compte dans ce que nous faisons.

La deuxième question demandait comment nous pouvons nous livrer à un examen de la qualité des actifs sans qu'un MRU ne soit en place. Tout d'abord, nous pensons toujours que le MRU sera en place au moment où la BCE assumera ces tâches. Nous devons nous donner un calendrier plutôt serré pour l'approbation du MRU mais, l'un dans l'autre, au cours de cette première étape nous devons utiliser surtout - en fait, uniquement - les *backstops* nationaux. Je vais vous en dire plus à ce sujet. Pour que l'examen de la qualité des actifs et le test de résistance soient crédibles, nous devons disposer de *backstops* nationaux. La BCE se livrera à son examen de la qualité des actifs d'une manière dont nous pourrions débattre plus tard, et qui atteindra ses résultats. Il vaudrait mieux que le MRU soit en place; si ce n'est pas le cas il reviendra aux autorités nationales de s'en charger, ce qui n'est pas l'idéal bien sûr.

Enfin, pour répondre à propos de ce qui servira de *backstop* au MRU pendant la constitution du fonds, permettez-moi de dire que la BCE pense que l'horizon à dix ans n'est pas assez ambitieux, c'est une période trop longue. Je conviens aussi avec vous qu'entretiens il devrait y avoir un *backstop*, une ligne de crédit, et ce ne sera pas un transfert, parce qu'il sera récupéré auprès du secteur et remboursé. Mais il devrait certainement être là.

1-012

**Sylvie Goulard (ALDE).** – Monsieur le Président, bienvenue à nouveau parmi nous. La dernière partie de

votre discours m'a intrigué. Avez-vous l'intention de vous retirer sur la pointe des pieds de la troïka, petit à petit? En effet, je trouve très amusant que vous ayez dit, dans trois phrases, que vous avez *provided with technical expertise, provided technical advice, provided the advice as part of the troika*. Vous avez également bien dit que c'est l'Eurogroupe qui décide. Il s'agit d'une question importante pour les citoyens: qui décide en fait des mesures prises par la troïka? Êtes-vous seulement l'un de ses conseillers, ou la troïka, qui n'a d'ailleurs aucune base juridique dans les traités, est-elle une entité qui décide? Et si c'était l'Eurogroupe, devant qui serait-il responsable?

1-013

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Je pense qu'au début de la crise tous les acteurs étaient pour la formation de la troïka et la BCE a fait de son mieux pour fournir conseils et expertise en abondance aux gouvernements, à votre institution, à l'Eurogroupe, à la Commission et au FMI. Nous pensons que la BCE jouera ce rôle aussi longtemps que durera la crise, mais nous ne voyons pas la BCE comme une composante à long terme de la troïka.

1-014

**Sylvie Goulard (ALDE).** – (EN) Mais dans ce cas qui décide? Que puis-je dire aux gens qui disent que je parle de "long terme"? Quand la crise finira-t-elle et quand pouvons-nous décider que quelqu'un d'autre décide et ne fait pas simplement que donner un conseil?

1-015

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Il est vrai que la troïka ne décide pas. C'est l'Eurogroupe qui décide, parce que c'est l'Eurogroupe qui décide de financer les programmes. Les programmes sont financés par les budgets nationaux à l'aide de contributions nationales. Ce sont les contribuables nationaux qui se voient demander de payer des impôts pour ces programmes. C'est donc l'Eurogroupe en tant qu'institution politique - je crois que nous pouvons la qualifier de la sorte - qui décide à propos des programmes. La troïka, du moins en ce qui concerne la BCE, a un rôle de conseil.

1-017

**Sylvie Goulard (ALDE).** – (EN) Je ne sais pas si vous avez des enfants, Monsieur Draghi, mais face à cette situation j'ai le même sentiment que quand je me trouve devant un groupe d'enfants et que je ne sais pas lequel est responsable du désordre à la maison!

1-018

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) J'aime bien votre comparaison entre l'Eurogroupe et un groupe d'enfants - ses membres en seraient flattés!

(Rires)

1-019

**Derk Jan Eppink (ECR).** – (EN) La FED (la Réserve fédérale) a décidé de ne pas encore ralentir son rythme d'achats dans le cadre de l'assouplissement quantitatif.

Elle veut attendre de nouveaux signes de progrès économique soutenu avant de fermer les vannes.

Ma question concerne l'équivalent de l'assouplissement quantitatif à la BCE. À la fin de 2011, la BCE a lancé le programme ORLT. Il a fourni environ mille milliards d'euros de prêts d'urgence à trois ans à des centaines de banques européennes, à des taux bas et suivant des normes de garantie peu élevées. Au début du mois, le groupe de contact de la BCE pour le marché monétaire a plaidé pour un renouvellement des prêts ORLT, comme le rapporte le Wall Street Journal. Hier, le *Corriere della Sera*, un journal que vous connaissez bien, rapportait que M. Liikanen aurait dit que la BCE serait prête à injecter des liquidités sur le marché du crédit en émettant un nouvel emprunt à long terme si nécessaire. Quel est votre commentaire concernant les recommandations du groupe de contact de la BCE pour le marché monétaire et sur la déclaration de M. Liikanen? La BCE va-t-elle lancer une nouvelle vague de prêts ORLT et dans quelles circonstances? J'ai l'impression que vous n'allez pas fermer les vannes de si tôt.

1-020

**Mario Draghi**, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Votre impression est juste, mais permettez-moi de dire quelques mots au sujet des opérations de refinancement à plus long terme (ORLT). À la date du 10 septembre 2013, le total général des remboursements volontaires des deux ORLT à trois ans s'élevait à 331 milliards d'euros. Cela correspond à 63,5 % de l'injection initiale de liquidités nettes.

D'une part, c'est un bon signe car il montre que les banques dépendent moins du financement de la BCE et qu'elles peuvent en fait se financer sur le marché à l'aide de dépôts ou en échangeant des lignes de crédit entre elles. D'autre part, les marchés surveillent cette quantité appelée "excès de liquidités" et pourraient réagir en relevant les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire. Nous avons répondu en fournissant notre propre indication prospective, qui diffère de celle des États-Unis, du Royaume-Uni et du Japon, mais nous sommes également prêts à nous servir de tout instrument, y compris une autre ORLT si nécessaire, pour maintenir les marchés monétaires à court terme au niveau garanti par notre évaluation de l'inflation à moyen terme.

1-021

**Sven Giegold (Verts/ALE)**. – (EN) Bienvenue, Monsieur le Président. Je voudrais vous poser quelques questions concernant l'état de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique. Tout d'abord, le règlement prévoit une séparation stricte entre la politique monétaire et la politique de supervision. Vous l'avez confirmé ici en des termes très clairs. Puis-je vous demander dès lors si, l'organe de supervision de la BCE veillera désormais à ce qu'il y ait une vraie séparation dans la prise de décision, aussi, ou bien avez-vous l'intention d'attendre jusqu'à ce que la présidence et la vice-présidence soient formellement pourvues?

Deuxièmement, existera-t-il un parcours professionnel clairement séparé à l'intérieur de la BCE, de sorte que le

personnel chargé de la supervision osera prendre des décisions éventuellement impopulaires du point de vue monétaire? Troisièmement, le règlement prévoit des tests stricts concernant les actifs et les bilans. Pourriez-vous confirmer si cet exercice portera aussi sur les obligations d'État? Enfin, pouvez-vous dire si la BCE veillera à ce que les évaluations des bilans nationaux ne soient pas confiées uniquement à des superviseurs nationaux, mais aussi à des experts indépendants afin de contrôler non seulement le sommet de la BCE, mais aussi l'élaboration du bilan, dans le but de garantir que les résultats ne feront pas l'objet de conflits d'intérêt?

1-022

**Mario Draghi**, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Permettez-moi de redire que le principe de séparation est pleinement appliqué. Tant notre expérience à la BCE que la longue expérience des banques centrales compétentes en matière de supervision indiquent que les deux fonctions peuvent être assurées sans qu'elles n'empiètent l'une sur l'autre.

Je peux confirmer que l'examen de la qualité des actifs et l'évaluation du bilan seront effectués par la BCE, par les superviseurs nationaux et par les superviseurs des parties tierces. En d'autres termes, nous attendons une collaboration des superviseurs des autres États membres, une collaboration mutuelle et une collaboration des consultants indépendants et du secteur privé.

1-023

**Sven Giegold (Verts/ALE)**. – (EN) Est-ce une exigence pour tous les États membres?

1-024

**Mario Draghi**, président de la Banque centrale européenne. – (EN) Oui, en effet. Il y aura une série d'appels à manifestation d'intérêt à la suite desquels des consultants seront engagés au niveau national. Soit dit en passant, nous avons également lancé un appel à manifestation d'intérêt pour l'engagement d'un consultant du secteur privé au sein de la BCE. De manière plus générale, l'examen de la qualité des actifs et les évaluations du bilan ne seront utiles que s'ils sont crédibles. Nous ferons donc tout le nécessaire - c'est notre conviction - sans quoi ils seraient tout à fait inutiles, voire contreproductifs.

L'un des résultats que nous attendons de ces tests, de l'examen de la qualité des actifs, de l'évaluation du bilan et de l'évaluation du risque, c'est qu'ils dissipent le brouillard qui entoure les bilans des banques dans la zone euro et en Europe en général. La meilleure réaction n'est pas de se plaindre du brouillard trop épais, mais de faire simplement la lumière. Telle est l'approche que nous voulons adopter avec ces tests.

Permettez-moi aussi de dire que le résultat a la même importance que le processus, parce que pour atteindre l'objectif de clarification de cette question nous devons être extrêmement transparents dans le processus et veiller, comme vous l'avez souligné, à ce que les conflits d'intérêt soient traités à chaque stade. C'est la manière de voir de la BCE et aussi, je crois, des superviseurs nationaux. J'ai fait référence à la très bonne relation qui s'est instaurée entre la BCE et les superviseurs

nationaux. Il est fondamental de poursuivre dans cette voie.

Vous avez également demandé si nous allons mettre à l'épreuve les obligations d'État. Nous devons prendre des décisions à ce sujet: cela ne fait pas encore l'objet de débats. Le groupe à haut niveau n'a pas encore vraiment abordé cette question mais, comme je l'ai dit, nous voulons être absolument crédibles. C'est pourquoi, le groupe à haut niveau - qui est en fait le comité de surveillance ex ante - en débattrait quand nous émettrons une communication concernant l'examen de la qualité des actifs. Nous pensons émettre la première communication au plus tard vers la mi-octobre, lorsque nous traiterons de toutes ces questions.

1-026

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (EL) Monsieur le président, ma question concerne un point que vous avez déjà soulevé, à savoir le rôle de la Banque centrale européenne en tant que membre de la troïka. Le ministre grec des finances a récemment annoncé que la dette grecque a atteint 180 % du PIB, nettement plus que les estimations toutes récentes de la troïka - dont, je le répète, la BCE fait partie - qui tablaient sur 175 %, sans parler de la prévision précédente qui était de 164 %. En même temps, des représentants du FMI, qui fait également partie de la troïka, ont annoncé publiquement ou révélé des rapports qui expriment d'importantes réserves concernant la viabilité de la dette grecque.

Compte tenu de cela et du fait que la troïka évalue actuellement la mise en œuvre du programme grec et cherche à établir le montant manquant, quel est l'avis d'expert de la Banque centrale européenne sur la question, sachant qu'elle représente un tiers de la troïka? La dette grecque est-elle viable? Deuxièmement, êtes-vous d'accord avec le Fonds monétaire international pour affirmer qu'elle doit baisser au-dessous de 110 % du PIB d'ici à 2022 afin d'être viable? Troisièmement, quelle direction prennent les délibérations de la Banque centrale européenne? Envisagez-vous un rééchelonnement de la dette grecque? Pensez-vous à d'autres options?

1-027

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Vous demandez au fond si la Grèce a besoin d'un troisième programme. Il est trop tôt pour poser cette question parce que le deuxième programme d'ajustement pour la Grèce court jusqu'à la fin de 2014 en ce qui concerne l'Europe, et que le programme du FMI se prolongera jusqu'au début de 2016. À notre avis, il est trop tôt pour débattre d'un éventuel programme de suivi ou d'une extension du programme actuel. Cette décision dépendra aussi, par exemple, de l'accès de la Grèce au marché à la fin de l'année prochaine, ce qui est très difficile à prédire.

Je pense avoir déjà commenté le rôle de la BCE au sein de la troïka. Comme nous sommes responsables de la politique monétaire, d'une certaine manière c'est une bonne chose de faire partie de la troïka en période de crise. Nous ne fournissons pas de financement dans le

cadre du programme d'aide financière, mais la BCE fournit un soutien considérable en matière de liquidités aux banques en Grèce et dans d'autres pays. Nous disposons d'un incitant; nous avons tout intérêt à faire partie de la troïka parce que de cette manière nous contribuons par notre expertise à la conception et au suivi des programmes. Toutefois, comme je l'ai dit, tout cela est lié à des périodes de crise. Je n'ai donc pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai déjà dit.

1-028

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (EL) Monsieur le Président, permettez-moi de revenir à ma question précédente, à laquelle vous n'avez pas répondu, concernant vos relations avec la troïka et le Fonds monétaire international. Je le répète, le Fonds monétaire international laisse entendre de différentes manières que la dette grecque n'est pas viable et propose différentes options, ou permet qu'elles filtrent au dehors. Quel est votre avis sur la question? La dette grecque est-elle viable à 180 % du PIB?

1-029

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Franchement, l'évaluation actuelle est que la dette est viable et nous ne voyons absolument pas pourquoi il faudrait changer.

1-030

**La Présidente.** – Je ne pense pas que vous irez plus loin sur ce point: une dette de 180 % est-elle viable? Ou la dette actuelle, quelle qu'elle soit, est-elle viable?!- ce ne sont peut-être pas les mêmes choses.

1-031

**Sampo Terho (EFD).** – (FI) Bienvenue à nouveau devant notre commission, Monsieur Draghi. Je voudrais vous poser une question sur la politique à long terme. Dans les pays du nord qui appartiennent à l'euro, le taux d'intérêt est bas depuis longtemps et vous avez dit vous-même dans votre discours d'introduction que la politique expansive des taux d'intérêt se poursuivrait encore quelque temps. Chaque fois que la BCE prend la décision de maintenir son taux d'intérêt directeur bas, les marchés réagissent en général favorablement. Toutefois, s'ils ont le moindre doute que le taux directeur va monter, les marchés deviennent nerveux.

Je m'inquiète beaucoup de savoir si le taux d'intérêt actuel est vraiment devenu la situation normale - ou du moins une situation à laquelle les marchés s'attendent et qu'ils considèrent comme normale. Je voudrais donc vous demander dans quelles conditions, à votre avis, il serait possible de relever encore le taux d'intérêt? Est-il probable que cela arrive, même en termes d'années? Je crains que dans le nord le taux d'intérêt actuel ne tende en fait à encourager l'endettement, à un moment où par nos mesures politiques nous essayons constamment d'empêcher la dette de toutes les manières possibles.

1-032

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) L'indication prospective actuelle table sur des taux d'intérêt qui resteront à leur niveau d'aujourd'hui ou à un niveau inférieur, pendant quelque

temps encore. Cette indication prospective repose sur notre évaluation de l'inflation à moyen terme. Comme je l'ai déjà dit, l'inflation dans la zone euro est passée de 1,6 % en juillet à 1,3 % en août. Elle devrait rester au-dessous de 2 % - dans la moitié inférieure des 2 % - pendant un bon moment, étant donné la faiblesse de l'économie et le chômage élevé.

Comme il s'agit de notre évaluation à moyen terme, notre politique monétaire a donné cette indication prospective. Notre mission est de maintenir la stabilité des prix - et je dis toujours qu'il s'agit de la stabilité des prix dans les deux directions: à la hausse et à la baisse. Nous nous attendons par conséquent à ce que les niveaux des taux d'intérêt restent tels quels ou qu'ils soient inférieurs pour un bon moment. En même temps, les attentes concernant l'inflation sont solidement ancrées. Voilà donc le scénario économique auquel nous serons confrontés pendant un bon moment.

Il est vrai aussi - et je pense que c'est probablement ce qui se trouve derrière votre question - qu'il existe certains risques à avoir des taux d'intérêt peu élevés pendant longtemps. Nous en sommes conscients et nous avons connu cela par le passé. Nous sommes donc très sensibles aux risques, pour la stabilité financière, découlant d'un niveau de taux d'intérêt très bas. Si nous devions voir poindre de tels risques, nous aurions certainement à utiliser des instruments macroprudentiels. Voilà le contexte. Jusqu'à présent très peu d'éléments vont dans ce sens.

1-033

**Werner Langen (PPE).** – (DE) J'ai toujours accordé tout mon soutien aux mesures prises jusqu'à présent par la BCE, ne serait-ce que parce que dans cette crise elle a été la seule institution capable de négocier. Je voudrais aussi me démarquer des intervenants qui soulèvent constamment, peut-être pour la dixième ou la vingtième fois ici, la question de la troïka. Je pense qu'elle est essentielle.

Cependant, je n'adhère pas à tout ce que fait la BCE et, pour abonder dans le sens de ce que M. Giegold vient de dire, je voudrais émettre quelques réserves concernant la séparation de la politique monétaire et de la supervision. C'est une question vraiment préoccupante.

Vous avez répondu qu'il y aurait une stricte séparation entre les deux, mais même ainsi, bien que vous soyez indépendants en ce qui concerne la politique monétaire, pour ce qui est de la supervision vous êtes, vous aussi, sujet aux vérifications et aux contrôles. Partout, les organes de supervision ont besoin de ce contrôle, que ce soit de la part des gouvernements ou des parlements. Il me semble que la question de la forme que prendra ce contrôle n'a pas encore été entièrement débattue, surtout compte tenu du fait qu'il existe aussi des problèmes en ce qui concerne sa création.

Notre présidente a dit que nous annoncerons en décembre qui occupera la présidence et la vice-présidence. Vous devez lancer le MSU bien avant cela. Ma première question est la suivante: les autorités

nationales seront-elles impliquées dans la prise de décision au cours de cette phase initiale?

Ma deuxième question concerne le fonds de résolution que vous souhaitez à juste titre voir naître le 1er janvier 2015 et la manière dont il sera créé. Que dites-vous de la suggestion de votre collègue du directoire, M. Asmussen, qui affirme qu'il faudrait en attendant utiliser le MES et que le fonds devrait peut-être même être établi au sein de la BCE? Considérez-vous que cela représente une concentration de pouvoir potentiellement dangereuse qui aboutira plus tard à un chevauchement de la supervision monétaire et bancaire, et que la BCE pourrait perdre son indépendance?

Ma dernière question porte sur un sujet tout à fait différent. La politique monétaire de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale japonaise repose sur des injections massives de capital. Avec des taux d'intérêt bas pour un temps indéterminé. Vous venez de dire vous-même que les taux d'intérêt peu élevés représentent un risque pour les systèmes de retraite, pour tout ce qui compose la dimension sociale en Europe. La BCE va-t-elle simplement accepter cela comme un fait ou essayerez-vous dans les pourparlers internationaux de plaider pour un retour modéré à une politique axée sur les taux?

1-034

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Il serait certainement souhaitable que ce fonds de résolution soit complètement mis sur pied non pas dans dix ans mais à plus brève échéance. Je conviens avec vous que la BCE ne devrait rien avoir à faire avec ce fonds, mais j'ignore si cela a déjà vraiment traversé l'esprit de quelqu'un. La BCE ne devrait rien avoir à faire et n'aura rien à faire avec ce fonds. Il est vrai aussi que pendant le laps de temps où le fonds sera en fait sous-financé, il devrait avoir la possibilité d'emprunter de l'argent auprès d'autres sources. Différentes possibilités s'offrent ici et franchement je pense que le processus de réflexion en est encore à ses balbutiements. D'aucuns ont suggéré que le MES puisse étendre une ligne de crédit au fonds de résolution. Je ne suis pas sûr que cela soit possible avec le traité existant, mais le problème existe certainement et devra être traité.

En ce qui concerne votre deuxième point, au sujet des membres du comité de surveillance, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Ce n'est pas à la BCE qu'il revient de les désigner, mais bien aux États membres. Dès qu'ils l'auront fait, le comité de surveillance pourra être convoqué et ses réunions pourront avoir lieu.

Concernant les taux d'intérêt très bas, je comprends certainement les inquiétudes que peuvent susciter des taux d'intérêt bas, non seulement pour la stabilité financière, comme je l'ai déjà dit, mais pour les assurances, les assurances sur la vie, les retraites et, de manière plus générale, pour les épargnants. Tous les épargnants voient leurs économies pénalisées par des taux d'intérêt bas sur une longue période. Ce que nous faisons ici, c'est suivre une politique monétaire pour toute la zone euro, c'est donc une réponse. Deuxièmement, je vous demanderais de suivre

l'évolution des taux d'intérêt - surtout en Allemagne - au cours des trois à quatre derniers mois. Ils ont augmenté, bien que nos propres taux d'intérêt soient restés inchangés. La raison est que les taux d'intérêt des obligations d'État sont artificiellement bas depuis longtemps en Allemagne, parce que l'Allemagne a été un havre sûr pour les capitaux en provenance du reste de la zone euro. À présent, avec le retour de la confiance, les flux de capitaux ne sont plus aussi importants qu'ils l'étaient. Nous voyons donc que d'autres mouvements internationaux peuvent en réalité produire l'effet désiré d'une augmentation des taux d'intérêt sur les obligations d'État en Allemagne.

Nous avons périodiquement des discussions avec d'autres collègues dans le reste du monde. Ces discussions n'atteignent cependant pas le niveau de la coordination, mais il y a un échange d'informations et il y a des discussions, surtout sur des questions liées à la stabilité financière.

1-035

**Pablo Zalba Bidegain (PPE).** – (ES) Bienvenue, cher Monsieur Draghi. Je pense que l'on reconnaît unanimement la présence de signes positifs de reprise - même notre collègue Mme Ferreira l'a reconnu par rapport au Portugal.

Je suis également d'accord avec ce que vous avez dit la semaine dernière: que l'union bancaire contribuera à accélérer la reprise économique, mais nous devons être conscients de ce que cela signifiera à moyen et long termes. À court terme - comme vous l'avez dit fort justement -, le crédit reste un problème, en particulier le crédit pour les petites et moyennes entreprises.

Ce qui m'inquiète moi aussi - comme l'a mentionné M. Langen - c'est que les taux d'intérêt restent bas, ou même qu'ils baissent à nouveau, mais je m'inquiète pour une raison différente car je ne crois pas qu'ils auront un véritable effet sur les économies de certains pays. Dans mon pays, le crédit reste un problème pour les PME. Pour 25 % des petites et moyennes entreprises, l'accès au crédit constitue toujours le plus gros problème - et cela ne signifie pas que ce n'est pas un problème pour les autres. Pour celles qui parviennent à obtenir un financement, celui-ci est cinq fois plus cher qu'il ne l'est pour le reste de leurs homologues européennes.

M. Eppink a fait référence à ce qu'a dit M. Liikanen: la BCE serait prête à injecter des liquidités. Mais si ces nouvelles injections de liquidités devaient se matérialiser, j'aimerais savoir comment on peut garantir qu'elles parviendront à l'économie réelle et qu'elles ne serviront pas en partie ou surtout à financer - par exemple - des achats de dette publique?

J'insiste: si de nouvelles injections de liquidités se matérialisent, comment garantir qu'elles parviendront à l'économie réelle?

1-036

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Tout d'abord, je suis d'accord avec

vous pour dire que les PME sont la colonne vertébrale de nos économies, surtout dans les pays les plus touchés par la crise. Je conviens aussi avec vous que, durant cette crise, les obstacles au financement pour les PME se sont accrus.

Ces obstacles ont été partiellement causés par la détérioration de leur situation financière. Nous n'oublions pas que de nombreuses PME sont fortement endettées, ce qui signifie que leur dette existante est plutôt élevée. Mais il y a eu certainement d'autres facteurs, dont l'un est l'aversion des banques pour le risque. Dans bon nombre de pays en crise, le taux de rendement des crédits, corrigé en fonction du risque, n'est tout simplement pas assez élevé pour convaincre les banques de prêter aux PME. Comme vous l'avez dit, certaines achètent des obligations d'État au lieu de financer l'économie réelle.

Donc, nous avons essentiellement des PME dont les bilans sont faibles et des banques qui éprouvent une aversion pour le risque, mais une autre raison est l'absence de demande. Il y a eu une étude sur les flux de crédit des PME. Nous menons deux types d'enquêtes: enquêtes sur la distribution du crédit bancaire, qui interrogent les banques sur la raison pour laquelle elles ne prêtent pas; et un autre type d'enquêtes, moins fréquentes, concernant le côté opposé, et qui demandent aux PME pourquoi elles n'empruntent pas. La première raison citée par ces dernières est le manque de clients et la deuxième le manque d'offre de crédit de la part des banques. Donc, le facteur le plus important qui déprime encore les flux de crédit réside au fond dans l'absence de demande.

Néanmoins, nous avons pris de nombreuses mesures. On compare souvent nos programmes au programme *Funding for Lending* du Royaume-Uni. Une grande variété de contreparties, une plus grande variété de garanties et des échéances longues, sont les trois composantes du programme *Funding for Lending*. Il s'agit aussi des trois composantes de nos opérations de refinancement à plus long terme (ORLT). Elles sont en place depuis la fin de 2011.

Parmi les mesures que nous avons prises, nous avons décidé plus récemment de baisser les exigences de notation pour certains titres adossés à des actifs, qui comprennent les actifs garantis par des emprunts de PME. Nous avons décidé de prévoir des demandes supplémentaires de crédit de sorte que les banques puissent prendre le crédit qu'elles accordent à leurs clients comme une forme de garantie lorsqu'elles viennent à la BCE pour emprunter de l'argent.

Tout récemment, en juillet 2013, lorsque nous avons débattu - et nous avons ces débats périodiquement - du dispositif permanent de garanties, nous avons décidé d'introduire des mesures de soutien au financement des PME, comme une réduction des décotes sur les titres adossés à des actifs, à côté d'une réduction des exigences de notation des titres adossés à des actifs. Enfin, avec la Banque européenne d'investissement et la Commission,



nous travaillons toujours à la structuration et à la réorganisation du marché des titres adossés à des actifs, de manière à soutenir encore davantage les PME. Pour l'heure, la BCE a un rôle purement consultatif dans ce domaine.

1-037

**Anni Podimata (S&D).** – (EL) Monsieur le Président, pour revenir un moment au sujet des taux d'intérêts bas, mes préoccupations diffèrent quelque peu de celles de Werner Langen. Pour embrayer sur les remarques de Zalba Bidegain concernant la situation en Espagne, je voudrais souligner que, contrairement aux craintes exprimées par Werner Langen, de nombreux pays font face à une pénurie massive de liquidités avec des taux d'emprunt qui varient grandement entre les pays de la zone euro. En Allemagne, les entreprises peuvent emprunter à des taux qui avoisinent 1 %, alors qu'en Grèce et dans d'autres pays les taux d'intérêt demandés aux entreprises, quand elles obtiennent un prêt, varient entre 7 % et 8 %. Telle est la situation, cher ami.

Nous avons parlé des petites et moyennes entreprises. Mais permettez-moi de dire, Monsieur le Président, que cette dernière année trois des plus grandes entreprises grecques ont délocalisé à l'étranger dans le but de s'assurer un financement, dont, tout récemment, la plus grande entreprise métallurgique Viochalko qui, la semaine dernière, a déménagé son quartier général en Belgique pour cette raison.

À mon avis, ce problème est directement lié à vos propres remarques concernant la bonne transmission de la politique monétaire - il ne s'agit pas d'un problème grec, espagnol ou portugais - et je voudrais par conséquent vous demander quelles mesures vous pouvez prendre et y êtes disposés afin d'éviter le risque de voir la politique monétaire transmise à deux vitesses dans la zone euro?

1-038

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Permettez-moi d'essayer de dire à quoi ressemble la fragmentation aujourd'hui. Nous devons considérer la fragmentation sous ses deux angles: celui du financement et celui du prêt. Au début de la crise, nous avons les deux. Nous avons des banques établies dans des pays en crise dont les coûts de financement étaient bien plus élevés que ceux des banques basées dans les pays du "cœur". Nous avons, dans des pays en crise, des flux de liquidités nettement inférieurs à ceux d'autres pays.

Cette situation est à présent corrigée globalement. Au cours des six derniers mois, nous avons assisté à un retour de la confiance: les dépôts nationaux reviennent vers les banques nationales. Pour évaluer cela, nous regardons comment les dépôts ont augmenté dans chaque pays et nous calculons ensuite le coefficient de dispersion. Nous avons vu que cette dispersion entre les taux de croissance des dépôts dans différentes parties de la zone euro est aujourd'hui au même niveau qu'en 2007. Au final, dans le cas des dépôts, la fragmentation a globalement disparu. Dans le cas d'autres formes de financement - quand les banques doivent avoir accès aux

marchés en émettant des obligations – la fragmentation n'a pas complètement disparu, mais nous avons noté une réduction des écarts de financement.

Du côté des prêts, le progrès apparaît nettement plus lent et même si nous avons constaté une diminution de la dispersion entre les taux de prêt dans différentes parties de la zone euro, nous pouvons voir que les conditions diffèrent encore. Il existe de bonnes raisons à cela. Si l'on considère la prime de risque du prêt à une entreprise basée dans un pays en crise par rapport à la prime de risque du prêt à une entreprise basée dans un pays qui n'est pas en crise, il existe en soi une grande différence. Deuxièmement, les obligations d'État ont des taux de rendement différents, comme l'ont indiqué certains d'entre vous. Plutôt que de prêter à l'économie réelle, les banques se contentent simplement d'acheter des bons d'État qui comportent un risque nettement moindre et qui assurent un rendement acceptable en termes de rentabilité.

Il existe des considérations de ce type, mais la demande reste la raison essentielle. Nous pouvons constater que notre politique économique et monétaire alimente progressivement l'économie et que le système se reprend progressivement. À mesure que la reprise progressera, nous verrons la fragmentation se réduire également dans le domaine des taux débiteurs et il deviendra moins risqué de prêter aux entreprises.

1-040

**Astrid Lulling (PPE).** – Madame la Présidente, Monsieur le Président, votre collègue au directoire, qui est aussi mon compatriote, M. Mersch – et je me réjouis, au passage, qu'il mette son expérience au service de la Banque centrale après l'obstruction à laquelle il s'est heurté dans cette maison – vient de faire des déclarations très intéressantes à la presse au sujet de la mise en place de la supervision bancaire unique. La supervision, qui concernera d'abord les 130 banques, sera bientôt opérationnelle, vous l'avez confirmé, mais il reste un problème important à régler, celui du *backstop*, pour reprendre le terme consacré. En clair, il conviendrait de déterminer comment s'opérerait la répartition des recapitalisations nécessaires entre les différents gouvernements si de graves lacunes apparaissaient dans le bilan d'une banque donnée. En fait, j'aimerais que vous expliquiez plus en détail l'enjeu du problème.

En ce qui concerne la question d'un fonds de résolution européen, qui est à l'ordre du jour, je voudrais également que vous m'éclairiez sur l'articulation entre la question du *backstop*, d'une part, et le fonds de résolution, d'autre part. Sont-ils complémentaires? S'agit-il *in fine* de la même chose ou, au contraire, de deux choses foncièrement différentes? Pour ma part, je n'ai pas encore très bien compris.

Autre question: dans un livre très intéressant qui vient de paraître, le journaliste économique François Lenglet explique que la mondialisation est en net recul. Il en veut pour preuve que les flux des capitaux internationaux baissent considérablement, en particulier dans la zone euro depuis 2007. Si ce phénomène se confirmait, j'aimerais savoir si la diminution des flux de capitaux internationaux dans la zone euro serait un problème en soi, notamment pour la gestion de la monnaie unique.

1-041

**Mario Draghi**, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Je répondrai d'abord à la deuxième question. Nous ne vivons pas une réduction de la mondialisation. Si l'on regarde ce qui est arrivé aux flux de capitaux depuis le début de l'année, c'est plutôt le contraire: les capitaux continuent d'affluer librement dans différentes parties du monde et de créer différentes situations monétaires, en modifiant généralement les taux d'intérêt et les taux de change. Regardez ce qui se passe depuis que la Fed se demande s'il y a lieu ou non de fermer les vannes. Il y avait auparavant des flux massifs vers les marchés émergents et des flux significatifs vers la zone euro. La Fed a mentionné ensuite la possibilité de fermer les vannes et des masses de capitaux ont quitté les marchés émergents, même si la zone euro n'a pas été trop touchée. Les flux de capitaux sont encore extrêmement mobiles et il n'y a pas de réduction de la mondialisation.

La première question portait sur le mécanisme de résolution unique (MRU). La BCE a été formellement consultée sur la proposition de MRU au début du mois et elle va faire part de son avis officiel. Permettez-moi de répéter que le MRU est un complément nécessaire au MSU. Il importe que les niveaux de responsabilité dans la prise de décision en matière de supervision et de résolution soient alignés afin de parvenir au bon fonctionnement de l'union des marchés financiers. La BCE accueille dès lors favorablement la proposition de la Commission concernant le MRU qui contient les trois éléments essentiels: un système unique, une autorité unique et un fonds unique. Nous soutenons aussi fermement le calendrier envisagé pour l'application du MRU à partir du 1er janvier 2015.

J'ai eu l'occasion également de m'exprimer sur les deux rôles de l'évaluation. L'évaluation de la viabilité d'une banque et la résolution doivent être séparées. En tant que superviseur, la BCE s'occupera de l'évaluation mais tout le reste devra être fait par le MRU. En ce qui concerne le rôle de la BCE et du MRU, la BCE estime qu'il devrait s'agir uniquement d'un rôle d'observateur.

Enfin, le service juridique de la BCE m'informe que l'article 1, paragraphe 14, du traité constitue en effet une base juridique appropriée pour le règlement MRUE proposé. Je crois comprendre que cet avis est partagé par les services juridiques des autres institutions de l'UE. Le service juridique du Conseil nous a également informés que l'article 1, paragraphe 14, est approprié.

Le mot "*backstop*" est utilisé pour de nombreuses choses différentes. Dans le contexte du MRU, un *backstop* est nécessaire parce qu'il faudra dix ans pour achever la constitution de ce fonds - le fonds unique du MRU. La question est donc de savoir ce qui arrivera si nous avons besoin de ce fonds avant ces dix années. Il faut que ce fonds ait la possibilité d'emprunter de l'argent - pas de l'argent gratuit, mais d'emprunter de l'argent à une autre source. C'est ce que nous appelons le "*backstop*" du MRU: l'option de disposer d'une ligne de crédit pour le

MRU dans laquelle il sera possible de puiser s'il n'y a pas assez d'argent dans le fonds lui-même.

1-042

**Emilie Turunen (S&D)**. – (EN) Tout d'abord, je voudrais faire un commentaire. Je trouve que ce que vous avez dit au sujet de vos relations avec d'autres banques centrales est intéressant. Vous avez dit au fond que vous avez des discussions mais pas vraiment de structure formelle de prise de décision. Je pense que le fait que nous n'ayons toujours pas mis en place une architecture financière mondiale révèle un manque majeur dans le grand nettoyage que nous avons fait après la crise.

Ma question concerne votre nouveau rôle en tant que superviseur, qui a été un des sujets abordés aujourd'hui. J'ai déjà posé à d'autres la question de l'examen de la qualité des actifs, mais je n'ai pas encore reçu de bonne réponse. Il y a quelques semaines, lorsqu'il était ici, M. Dijsselbloem a dit que la qualité de l'examen de la qualité des actifs était très importante. Bien sûr, nous étions d'accord avec cela. C'est clair, et vous avez parlé de crédibilité aujourd'hui. Mais il n'a avancé aucune proposition concrète quant à la manière de garantir non seulement la qualité des méthodes utilisées, mais aussi l'indépendance de l'expert consulté.

Ma question est donc la suivante: comment garantirez-vous une qualité élevée, surtout à la lumière des critiques après les derniers tests de résistance portant sur les méthodes? Deuxièmement, comment garantirez-vous l'indépendance, surtout parmi les experts du secteur privé, et comment définissez-vous l'indépendance dans ce cas? Vous avez mentionné les *backstops* et vous avez dit qu'il fallait mettre en place des *backstops* nationaux. Sont-ils en place? Est-ce réaliste pour l'Espagne, la Grèce, peut-être même la France?

1-043

**Mario Draghi**, *président de la Banque centrale européenne*. – (EN) Permettez-moi de dire tout d'abord que l'évaluation générale reposera sur une méthodologie approfondie et rigoureuse. Cette méthodologie est actuellement en cours de préparation dans le contexte des préparations du MSU. Comme je l'ai déjà dit, ces préparations seront étayées par les avis de consultants externes expérimentés. La BCE a lancé un appel d'offres et a engagé un consultant externe.

Deuxièmement, nous créerons une fonction de gestion de projet, dont le responsable sera choisi avec soin. Cette fonction sera centralisée - c'est essentiel - afin de garantir que cette robuste méthodologie sera appliquée de manière cohérente et indépendante dans toutes les banques couvertes par cet exercice. Il est important qu'elle soit centralisée et que ce principe soit appliqué de manière cohérente et indépendante afin de garantir qu'il ne soit pas fragmenté et que les résultats soient totalement comparables. Cet effort sera soutenu par des gestionnaires de projet externes expérimentés. La gestion critique du processus et l'assurance qualité seront imbriquées, chaque étape de la méthodologie visant à préserver la crédibilité du processus et ses résultats.

En ce qui concerne les *backstops*, nous devons prendre en considération tout d'abord le fait que les banques ont entretemps considérablement relevé leur niveau de provisionnement. Les *backstops* nationaux ont donc un rôle à jouer et ils sont également réalistes pour les pays mentionnés.

1-044

**La Présidente.** – Madame Turunen, je pensais que le ministre, M. Dijsselbloem, avait été plutôt catégorique au sujet de l'utilisation de consultants du début à la fin et aussi au sujet de la hiérarchie. On peut trouver des failles dans certaines de ses réponses, mais je pensais qu'il avait été très ferme sur ce point.

1-045

**Marianne Thyssen (PPE).** – (NL) Je voudrais bien sûr remercier le président de la Banque centrale européenne d'être venu ici aujourd'hui.

J'ai quelques inquiétudes et ma question est la suivante, Monsieur le Président. Nous avons parcouru beaucoup de chemin dans les institutions européennes. De nombreux textes ont été adoptés. De nombreuses décisions politiques ont été prises. De nombreuses mesures conventionnelles et non conventionnelles ont été prises et nous avons fait beaucoup de progrès afin d'empêcher une crise encore plus grave et pour remettre le train sur les rails en vue d'éviter que de telles crises ne se répètent et pour promouvoir la croissance de la confiance.

Mais notre travail législatif n'est pas encore achevé. Nous avons parlé à plusieurs reprises ici du MRU. Notre travail n'est pas terminé. Les gens ne voient pas encore le résultat. En effet, il n'est pas encore possible que tous les résultats soient visibles.

Ma question est la suivante: si vous commencez maintenant votre examen de la qualité des actifs et d'autres tests de qualité pour les banques, il y a toujours le risque - pour lequel nous devons être prêts - que des problèmes n'apparaissent ici et là. La question que je me pose est: comment pouvons-nous empêcher que la première nouvelle négative ne provoque des réactions de panique et ne conduise à nouveau au chaos? Comment pouvons-nous l'empêcher? Sommes-nous conscients que la confiance chancelante, que nous enregistrons, n'est pas suffisamment forte pour résister suffisamment sur les marchés financiers et dans l'économie réelle? Qui répond de cette garantie? Les institutions en ont-elles débattu entre elles??

J'ai posé cette question aussi au commissaire Barnier. Il m'a dit qu'à la dernière réunion du Conseil ECOFIN il avait dit lui aussi aux ministres des finances qu'il fallait communiquer à ce sujet. Il faut en être conscient et ne pas se laisser prendre par surprise en cas d'apparition d'un message négatif. La BCE se prépare-t-elle aussi à cela? La communication peut-elle nous rendre plus résistants? Selon vous, qui doit y veiller? Est-ce que je m'inquiète inutilement?

1-046

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Vos préoccupations ne sont pas du tout sans fondement. Nous les partageons et nous sommes conscients que nous devons y faire face et être prêts. L'expérience passée est aussi très édifiante.

Les choses se présentent peut-être un peu sous de meilleurs auspices cette fois parce que les banques ont nettement accru leur provisionnement et levé une quantité considérable de capitaux, ce qui signifie qu'en général la confiance est bien plus grande qu'à l'époque où les tests de résistance précédents ont été réalisés.

Notre évaluation sera globale et sévère, parce que nous avons besoin d'un aperçu clair de toutes les entités significatives pour lesquelles nous assurerons la tâche de superviseur. Il est trop tôt pour dire quel chiffre pourrait émerger. Nous pensons que cette évaluation et cet accroissement de la transparence amélioreront en fait la confiance, pour autant que nous soyons prêts à faire face aux points faibles.

C'est pourquoi j'ai insisté sur l'importance des *backstops* nationaux depuis le début. Ils sont absolument essentiels pour garantir la crédibilité de l'examen de la qualité des actifs et des tests de résistance. Sans *backstops* nationaux, le monde dira que les chiffres sont ce qu'ils sont parce qu'on craint qu'ils ne soient pires en l'absence de *backstops* nationaux. C'est pourquoi ils sont absolument essentiels pour crédibiliser l'exercice. Nous essayons donc d'être aussi transparents que possible, rigoureux et cohérents systématiquement, avec une candidature indépendante, mais en étant prêts aussi à intervenir.

1-047

**Ramon Tremosa i Balcells (ALDE).** – (EN) Monsieur Draghi, je voudrais vous poser deux questions. La première concerne l'union bancaire. La BCE va superviser quelques banques européennes. Pour le parlementaire européen de Catalogne que je suis, c'est une bonne nouvelle que toutes les banques espagnoles soient placées sous la supervision européenne. Ma question est la suivante: qui doit payer pour les erreurs de supervision de la BCE?

Ma deuxième question concerne la supervision de la BCE. Je pense que la supervision n'est pas crédible sans faillites. La crédibilité implique que certaines banques soient mises en faillite. La BCE devrait pouvoir appuyer sur le bouton rouge qui force une banque à faire faillite, car nous voyons aujourd'hui que dans certains États membres des banques sont déclarées trop grandes pour faire faillite, ce qui signifie des pertes énormes pour les contribuables et des réductions sociales. Dans d'autres États membres, il existe des banques plutôt grandes, par exemple en Allemagne la Westdeutsche Landesbank, qui sont forcées à la faillite. Qui doit disposer du bouton rouge qui force la faillite d'une banque?

1-048

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) En ce qui concerne la première question, je ne veux même pas me demander qui doit

payer si la BCE commet une erreur, mais le deuxième point que vous soulevez est en fait très important.

D'emblée, nous avons dit que l'évaluation de la viabilité d'une institution financière donnée et le fait de gérer cette institution doivent être deux choses séparées. Il s'agit de tâches différentes et qui doivent être confiées à des institutions différentes. La BCE dira au MRU qu'une certaine institution pourrait ne pas être viable. Il revient alors au MRU - en grande partie à l'instar de la FDIC aux États-Unis - de décider de la marche à suivre concernant cette institution. Elle peut être vendue, recapitalisée, fusionnée ou dissoute. Il existe de nombreux modes d'action, mais comme toutes ces différentes possibilités peuvent avoir un effet sur les budgets nationaux et sur l'argent des contribuables, cette tâche doit être complètement différente de celle de superviseur. Cela marche ainsi dans divers pays aujourd'hui. Vous avez le superviseur qui dit au fond à l'autorité budgétaire, le ministre des finances ou du Trésor, qu'une institution donnée n'est pas viable et qu'il faut soit remédier à sa défaillance soit s'occuper de l'institution, à savoir la vendre ou la fusionner avec d'autres. Pour autant que je sache, ces deux tâches sont séparées dans tous les États membres.

1-049

**La Présidente.** – Ce sont quelques-uns des sujets dont nous débattons aussi dans le trilogue concernant la directive relative au redressement des banques et à leur résolution. Il s'agit de savoir quel doit être le degré de flexibilité en matière de résolution de différentes banques de différentes manières. Le Parlement souhaite une voie présomptive pour les investisseurs et plutôt moins d'issues différentes, mais cela fait encore l'objet de négociations.

Mario, je voudrais vous poser une question concernant la politique macroprudentielle et la BCE. Bien sûr, la BCE pourra exercer la politique macroprudentielle - qui est un outil important, comme vous le savez - quand elle prendra la relève en tant qu'autorité compétente dans le cadre du MSU, mais il y a aussi un aspect de la politique macroprudentielle qui produira un effet sur la facette "politique monétaire" lorsqu'il s'agira de régler le fait qu'un seul taux d'intérêt pour tous les États membres ne fonctionne pas. C'est pourquoi une autre solution est notamment de faire pression sur les banques et sur le prêt par les banques. Qui va s'en occuper et comment la politique macroprudentielle sera-t-elle traitée lorsqu'elle se réfère à la supervision et à la politique monétaire, et qu'il n'y a pas d'organe intermédiaire pour décider? À la Banque d'Angleterre, il existe une sorte d'organe intermédiaire qui tient compte des deux facettes. Comment allez-vous gérer cette situation à la BCE?

1-050

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Nous y travaillons. La politique macroprudentielle figurera essentiellement à la fois parmi les tâches du comité de surveillance et celles du conseil des gouverneurs. Nous sommes en train de finaliser les manières de coopérer, avec des réunions spéciales sur ce point et un échange réciproque

d'informations. Nous sommes donc en train de trouver les bons arrangements pour cela. N'oubliez pas non plus qu'à la BCE nous nous occupons de la partie relative à la stabilité financière, qui traitera aussi de cela. C'est une de nos préoccupations et nous savons que nous devons être prêts à vous fournir, et à fournir à la zone euro, une manière raisonnable de traiter cet aspect.

C'est une zone grise, il faut bien l'admettre, mais dans notre cas la tâche de maintenir séparées la politique monétaire et les politiques macroprudentielles est d'une certaine manière facilitée par notre traité. Vous savez que notre mission principale est de maintenir la stabilité des prix à moyen terme. Cela facilite notre tâche parce que nous savons que - quoi qu'il en soit - la mission première est la mission principale et la plus importante que nous devons respecter. Cela dit, il peut y avoir des problèmes localisés. Dans une zone aussi complexe que la zone euro, nous considérons la politique macroprudentielle comme une manière de régler les problèmes localisés comme s'ils étaient des bulles localisées dans différentes parties de la zone euro, mais cela n'a pas d'effet direct sur la politique monétaire.

1-051

**La Présidente.** – Est-ce la BCE à proprement parler qui s'en occuperait ou la BCE à travers le mécanisme de supervision?

1-052

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) En ce moment nous débattons précisément de qui fait quoi.

1-053

**La Présidente.** – Je suis désolée de mettre le doigt sur une difficulté.

1-054

**Lajos Bokros (ECR).** – (EN) En juillet 2012, vous avez fait une déclaration historique en disant que la BCE ferait tout ce qu'il faut pour sauver l'euro. On peut appeler cela de l'indication prospective car l'impact a été extrêmement positif, mais sur la politique monétaire plutôt que sur la politique budgétaire. Cette déclaration a sauvé de la faillite de nombreux émetteurs souverains. Toutefois, en même temps - comme on l'a déjà dit - le mécanisme de transmission monétaire n'est pas parfait car il y a très peu de croissance du crédit et très peu de croissance réelle de l'économie. N'est-ce pas une ironie de l'histoire que ce genre de déclarations d'indication prospective est bien plus efficace comme *backstop* de la politique fiscale que l'aide à l'économie réelle en termes de politique monétaire?

1-055

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Je conviens avec vous que l'OMT s'est avéré extrêmement efficace, mais pas du tout qu'il a été efficace comme *backstop* budgétaire. L'OMT est un instrument de politique monétaire. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, les risques que nous traitions à travers l'OMT étaient des risques de redénomination, un euphémisme pour parler de scénarios hautement perturbateurs qui menaçaient l'existence même de l'euro.

Certains taux d'intérêt qui prévalaient dans la zone euro n'étaient pas justifiés par les fondamentaux mais simplement par cette anticipation auto-réalisatrice d'une dissolution de l'euro.

L'OMT a traité cela à l'époque. Il s'agissait d'un objectif de politique monétaire, parce que ces scénarios perturbateurs gênaient la réalisation de notre mission principale, à savoir la stabilité des prix à moyen terme. Tel était l'objectif. Cela dit, les conditions d'activation de l'OMT dans le programme macroéconomique sont rigoureuses, avec la possibilité d'un achat sur le marché primaire par le pays qui le demande.

Il n'y avait donc aucune intention de traiter les problèmes budgétaires de divers pays. La conviction sous-jacente est - et était - que si un pays se trouve dans une position budgétaire insoutenable, seul ce pays peut faire quelque chose pour la rendre soutenable. La soutenabilité doit être évaluée à des taux d'intérêt qui reflètent les fondamentaux sous-jacents. Je pense que cela était à la base de la conception de l'OMT.

1-056

**Philippe Lamberts (Verts/ALE).** – (EN) Monsieur Draghi, vous avez dit que prêter à l'économie réelle ne rapportait pas le taux de rendement attendu par l'industrie financière. Êtes-vous d'accord pour dire que l'industrie financière s'est accoutumée à des taux de rendement incompatibles avec une économie stable?

1-057

**Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne.** – (EN) Oui, certainement. Et pour poursuivre sur ce point, une partie de ce que nous voyons aujourd'hui est que toute la réglementation que nous mettons en place depuis la crise financière - et nous continuons à le faire - vise à rendre le système bancaire, et le système financier en général, moins risqué qu'il ne l'était auparavant.

On serait en droit d'attendre que les taux de rendement soient inférieurs aujourd'hui à ceux du passé parce que - comme nous l'avons dit - on s'était accoutumé à un taux de rendement qui n'était pas soutenable à long terme. Néanmoins, avec un taux de rendement inférieur le risque est aussi inférieur aujourd'hui, mais il faut du temps aux marchés et à l'industrie financière pour apprécier le fait que les taux de rendement vont être inférieurs et le rester. En même temps, le risque est également inférieur, et c'est cette combinaison différente du risque/rendement que les gens devraient commencer à apprécier.

La situation est nettement meilleure aujourd'hui qu'il y a trois ans. Comme vous l'avez vu, aujourd'hui les banques peuvent à nouveau lever des capitaux sur les marchés et la situation générale s'est améliorée du point de vue de la confiance. Il semble donc que les actionnaires commencent progressivement à comprendre cette nouvelle configuration d'un taux de rendement inférieur et d'un risque inférieur. Ils réagissent en conséquence. Mais, comme je le disais, ici l'examen de la qualité des actifs entre en jeu et c'est très important parce que tout d'abord, pour convaincre le secteur privé d'investir dans

l'industrie bancaire, il faut non seulement un risque inférieur mais voir aussi ce qui figure dans les bilans des banques. C'est pourquoi l'examen de la qualité des actifs pourrait s'avérer très importante dans la réactivation des flux de crédit du secteur bancaire vers l'économie réelle.

1-058

**La Présidente.** – Voilà qui conclut le dialogue monétaire.

*(La séance est levée à 17 heures)*